



**FICHE MEDICALE
D'URGENCE**

Lycée Gérard de Nerval

14, rue Paul Deviolaine

02200 Soissons

Tél: 03 23 53 00 27

Fax :03 23 59 02 34

E-mail : ce.0020059d@ac-amiens.fr

Classe demandée :

NOM et Prénom de l'élève :

Date et Lieu de naissance :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
 Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.
 Cette fiche pourra être partagée avec l'équipe éducative dans le cas de voyages scolaires ou en cas d'urgence.

Représentant légal 1 (Nom, Prénom / Adresse et Tél) :

Représentant légal 2 (Nom, Prénom / Adresse et Tél si différents) :

Centre de Sécurité sociale (Nom - Ville) :

N° Sécurité sociale de l'élève :

Nom de la Mutuelle :

Médecin traitant (Nom / Ville / Tél) :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

Personne à prévenir (Nom + lien de parenté + tél):

. 1.

. 2.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE
 Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.
 À, le

Signature du responsable légal :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTP):

Copie des vaccins à joindre pour tout nouvel élève

Observations particulières non confidentielles que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

.....
.....

NOM Prénom :

Fiche confidentielle à compléter si votre enfant est :

- **Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire (Allergies, asthme, diabète, intolérance au gluten, lactose,.....) ;**
- **Susceptible de prendre un traitement d'urgence durant le temps scolaire.**

Cette fiche n'est pas obligatoire; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit Renseignée si celui-ci a des besoins particuliers. Elle est confidentielle et à transmettre sous enveloppe fermée au service santé du lycée.

Allergie / Maladie / Handicap dont souffre votre enfant :

Traitement :

Demande de mise en place d'un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) : oui non

Demande de mise en place du protocole de prise de traitement sur le temps scolaire : oui non
(hors PAI)

Aménagements scolaires mis en place précédemment :

Aménagements d'examens mis en place précédemment :

Médecin traitant :

Médecin spécialiste – service hospitalier :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé, conformément à la circulaire n° 1003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Vu et pris connaissance, le

Signature des représentants légaux :

**Lycée Gérard de Nerval**

14, rue Paul Deviolaine

02200 Soissons

Tél: 03 23 53 00 27

Fax :03 23 59 02 34

E-mail : ce.0020059d@ac-amiens.fr

INFIRMERIE

Document à conserver par les familles**Horaires d'ouvertures :**

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 8h-16h45

Vendredi : 8h-12h30

Le service infirmerie est assuré par :

Mme Delphine Boulard

Tél : 03.23.54.55.70 ou 03.23.53.00.27

Mail : delphine.boulard@ac-amiens.fr

Fonctionnement de l'infirmerie :

Tout passage à l'infirmerie nécessite d'abord de prendre un billet à la vie scolaire.

Un élève malade ne peut décider de quitter l'établissement de sa propre initiative. Il doit passer par les services infirmier et/ou de vie scolaire. La famille sera alors contactée pour venir le chercher.

Gestion des médicaments :

Il est interdit aux élèves de conserver sur eux des médicaments. Les élèves qui suivent un traitement médical, même ponctuel comme les douleurs de règles ou de migraines, ... , doivent déposer les médicaments et la copie de l'ordonnance à l'infirmerie.

Un protocole de prise de médicaments sur le temps scolaire pourra être mis en place à l'initiative des parents et/ ou sur proposition de l'infirmière.

Gestion des dispense d'EPS :

Toute dispense de sport doit être amenée à l'infirmerie. L'infirmière rédigera alors deux documents qui seront remis à l'élève dispensé. Celui-ci devra à son tour remettre, l'un à la vie scolaire, l'autre au professeur concerné.

Situations d'urgences :

En cas d'urgence, si l'élève nécessite une prise en charge particulière, suite à l'avis du SAMU, l'élève sera dirigé vers la structure hospitalière la plus adaptée. Le code de santé publique oblige la famille à récupérer l'élève sur la structure où il aura été transféré.

Motifs principaux de passages à l'infirmerie :

- Pour tout besoin d'écoute et d'accompagnement de l'élève
- Gestion de tout problème de santé et de besoins spécifiques
- Gestion des dispenses de sport
- Gestion de la prise de traitement sur le temps scolaire, si besoin mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et d'Aménagements d'Examens
- Gestion des urgences médicales et psychologiques, si besoin, appel au SAMU / orientation vers les urgences.